

Le Coquesillon



Crédit photo: Richard Leblanc

LA POPULATION DE SAINTE-LUCE INVITÉE À DIMINUER SA CONSOMMATION D'EAU POTABLE

Sainte-Luce, le 25 août 2021 - La Municipalité de Sainte-Luce informe les résidents desservis par le réseau d'aqueduc de porter une attention particulière à leur utilisation d'eau potable et s'en tenir aux usages strictement essentiels.

Dans les derniers jours, l'administration municipale a constaté une utilisation accrue de l'eau potable, ce qui a fait descendre la réserve d'eau potable.

La collaboration des citoyens est donc sollicitée afin de réduire l'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal, ce qui devrait permettre le rétablissement de la réserve d'eau potable. Afin de préserver la ressource, retardez les autres utilisations non essentielles tels l'arrosage des pelouses, arbres, le remplissage des piscines et le lavage des bâtiments, véhicules ou autres biens.

Stéphane Forest
Directeur général et secrétaire-trésorier
418-739-4317

SOMMAIRE

INFORMATIONS MUNICIPALES

- Les habitations Sainte-Luce - Demande urgente
- Bureau municipal - Heures d'ouverture
- Prochain versement de taxes
- Calendrier modifié des séances du conseil
- Jour(s) férié(s)
- Mesures sanitaires - On continue de se protéger !
- Mot du maire
- Mot du directeur général et président d'élection
- Élections municipales 2021
- Offre d'emploi - Coordonnateur(rice) en loisirs
- Le mot vert du mois
- Calendrier des collectes 2021-2022
- La collecte des encombrants
- Location de salles
- Le passeport vaccinal dans les municipalités

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

- Bibliothèques - Heures d'ouverture
- Arrosage des pelouses et des plantes
- Calendrier scolaire 2021-2022
- Activités et événements
- Centre d'action bénévole de la Mitis - Recherche de bénévoles
- Club des 50 ans et plus de Luceville
- Nettoyage des berges de la Mitis - ÉCO Mitis
- Bien préparé et prêt à randonner
- Hommage à Maude Charron
- Mots-croisés



LES HABITATIONS DE SAINTE-LUCE

Les Habitations Sainte-Luce, un organisme à but non lucratif, propriétaire d'un immeuble situé au 2, rue Saint-Louis à Sainte-Luce, est à la recherche d'un ou d'une gestionnaire à temps partiel (4 heures par semaine) pour s'occuper de l'administration, de la gestion et du service à la clientèle.

Il s'agit d'une tâche rémunérée, si cela vous intéresse, veuillez communiquer avec madame Sylvia Fournier au 418-739-3389 ou au 418-750-5110.

Le conseil d'administration de cet organisme à but non lucratif a également besoin de bénévoles pour siéger à son conseil d'administration.

BUREAU MUNICIPAL - HEURES D'OUVERTURE

Le lundi - 9 h à 16 h 30

Le mardi - 9 h à 16 h 30

Le mercredi - Fermé au public

Le jeudi - 9 h à 16 h 30

Le vendredi - 9 h à 12 h



URGENCE MUNICIPALE

Un service est disponible pour les urgences municipales, comme un bris d'aqueduc.

Pour signaler un tel problème, vous pouvez composer le 418-732-0298. Pour un incendie ou un transport ambulancier, composez le 911.



JOUR(S) FÉRIÉ(S)

Veuillez noter que le bureau municipal ainsi que les Travaux publics seront fermés **le lundi 6 septembre 2021** à l'occasion de la fête du Travail.



PROCHAIN VERSEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Veillez prendre note que le prochain versement des taxes municipales est le **14 septembre 2021**.

Vous pouvez effectuer vos paiements en ligne ou au comptoir de votre institution financière. Vous pouvez aussi nous faire parvenir vos chèques par la poste ou vous présenter au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

NB: Seuls les paiements en argent comptant, cartes de débit et chèques sont acceptés au bureau municipal.

CALENDRIER MODIFIÉ DES SÉANCES DU CONSEIL 2021

Les séances des membres du conseil municipal pour l'année 2021 se tiendront à la salle Louis-Philippe-Ancil, située au 59, rue Saint-Laurent, à compter de 20 h, aux dates suivantes:

- Mercredi le 20 janvier 2021
- Mercredi le 17 février 2021
- Mercredi le 17 mars 2021
- Mercredi le 21 avril 2021
- Mercredi le 19 mai 2021
- Mercredi le 16 juin 2021
- Mercredi le 14 juillet 2021
- Mercredi le 18 août 2021
- Lundi le 13 septembre 2021
- Lundi le 4 octobre 2021
- Jeudi le 18 novembre 2021
- Lundi le 6 décembre 2021



*Les dates de septembre, octobre et décembre ont été modifiées.

On continue de se protéger!



**Toussez dans
votre coude**



**Lavez
vos mains**



**Gardez vos
distances**



**Couvrez
votre visage**
(si moins de 2 mètres)



**Limitez vos
déplacements**

[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

1-877-644-4545

MOT DU MAIRE

Chères Luçoises et chers Luçois,

La démission de la maire Maïté Blanchette Vézina, le 23 avril dernier, a provoqué l'élection d'un maire en cooptation, c'est-à-dire que les membres du conseil devaient élire un maire parmi eux. Lors de cette soirée d'élection tenue le 5 mai 2021, durant une séance extraordinaire des membres du conseil, les élus m'ont confié la gestion de la municipalité, et ce, jusqu'au 7 novembre 2021, journée des élections municipales au Québec. Encore une fois, je veux offrir mes plus sincères remerciements aux personnes qui ont reconnu ma détermination pour la poursuite de ce mandat afin de régler le maximum de dossiers en suspens.

Dès le 6 mai, je me suis attaqué à la tâche. Une rencontre de travail avec notre nouveau directeur général, monsieur Stéphane Forest, m'a permis d'identifier plus de 40 dossiers qui affichaient un certain retard. Depuis cette date, plusieurs dossiers ont été réactivés ou réglés. Malgré ce qui est précité, plusieurs nouveaux projets ont vu le jour également, tels qu'un règlement pour les promoteurs, la réception du plan directeur d'aménagement de l'Anse-aux-Coques, une demande de subvention auprès du Ministère de l'Éducation pour la création d'un module de jeux dans le secteur du quai, l'obtention d'une acceptation du ministère de la Sécurité publique afin qu'il assume les frais de compensation environnementale éventuelle pour la relocalisation des mollusques, l'appel d'offres pour les travaux de la petite recharge d'entretien qui s'effectuera cet automne, la proposition d'aide pour les jeunes familles aux prises avec le manque de places en garderie, la correction de nombreux règlements municipaux, l'achat d'appareils respiratoires pour les pompiers et la cérémonie d'hommage à Maude Charron.

Finalement, le 7 novembre, ce sera jour d'élection. La population de Sainte-Luce devra élire un nouveau conseil municipal afin de diriger la destinée de la municipalité au cours des quatre prochaines années. Il est impératif que vous exerciez votre droit de vote afin d'assurer une saine démocratie.

Bonne fin d'été, bonne élection le 7 novembre 2021.

Amitiés


Roch Vézina, maire



Crédit photo: Gino Caron

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Chers citoyens et électeurs,

Le temps est bientôt venu d'exercer votre droit de vote afin de choisir un nouveau conseil municipal. La charge de président d'élection incombe au directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Luce en vertu de la loi.

L'élection aura lieu le dimanche 7 novembre prochain et le vote par anticipation, le dimanche 31 octobre prochain.

Les détails sur le processus électoral seront diffusés par des avis publics qui seront affichés aux endroits usuels et mis sur notre site WEB et sur notre page Facebook.

Les principales étapes du processus sont:

- L'avis d'élection diffusé au plus tard le 17 septembre 2021;
- La période de mise en candidature du 17 septembre au 01 octobre 2021 à 16h30;
- La période de révision de la liste électorale du 16 octobre au 26 octobre 2021;
- L'avis de scrutin pour les postes ayant plus d'une candidature, au plus tard le 28 octobre 2021;
- Les jours de votation, soit par anticipation le 31 octobre 2021 et le 7 novembre 2021.

Le personnel électoral sera nommé par le soussigné prochainement.

J'invite les personnes ayant un intérêt à faire partie du personnel électoral lors des journées de votation à transmettre leur curriculum vitae à la Municipalité de Sainte-Luce dans les prochaines semaines.

Je souhaite à tous, un très bel automne 2021.


Stéphane Forest
Directeur général et président d'élection



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

Déclaration de candidature pour les élections municipales du 07 novembre 2021

La déclaration de candidature est un document officiel que vous pouvez vous procurer au bureau du président d'élection situé au 1, rue Langlois (bureau municipal). Ce document sert à :

- Vous identifier en tant que candidat;
- préciser le poste électif pour lequel vous vous présentez;
- identifier, le cas échéant, le parti ou l'équipe reconnue que vous représentez;
- présenter le nombre de signatures d'appui requises à votre candidature en vertu de la loi.

Les signatures, provenant des électeurs de la municipalité, ne peuvent être recueillies que par la personne qui soumet sa candidature ou par une personne désignée à cette fin sur la déclaration de candidature. Le nombre minimal de signatures d'électeurs appuyant votre candidature varie selon le poste électif et la taille de votre municipalité.

POUR LE POSTE DE MAIRE

Population	Nombre minimal de signatures d'électeurs de la municipalité
Moins de 5 000 habitants	5

POUR LE POSTE DE CONSEILLER

Population	Nombre minimal de signatures d'électeurs de la municipalité
Moins de 5 000 habitants	5

Une fois déposée et acceptée par le président d'élection ou son adjointe, la déclaration de candidature devient publique et accessible à toute personne qui en fait la demande. Tant que cette étape n'est pas franchie, la confidentialité est préservée. Le président d'élection ne peut pas dévoiler le nom des personnes qui se sont procuré le formulaire de déclaration de candidature.

Retrait de sa candidature

En tout temps, vous pouvez retirer votre candidature sans pénalité. Pour ce faire, vous devez transmettre au président d'élection un avis signé en ce sens.

Un avis de retrait de candidature est également nécessaire si, avant la fin de la période de mise en candidature, vous souhaitez vous présenter à un autre poste. Vous devrez alors déposer une nouvelle déclaration de candidature.

OFFRE D'EMPLOI - COORDONNATEUR(RICE) EN LOISIRS



RESPONSABILITÉS

La municipalité de Sainte-Luce est à la recherche d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice des loisirs. La personne devra planifier, organiser, réaliser et évaluer les programmes de loisir sportif et culturel du service municipal. De façon générale, la personne titulaire du poste doit assurer la gestion optimale et compétente des ressources humaines, matérielles et financières mises à sa disposition.

Elle doit notamment exécuter les tâches et responsabilités suivantes :

- En collaboration avec les ressources du milieu, produire, promouvoir et assurer les suivis d'une gamme diversifiée d'activités, d'ateliers et d'événements en loisirs adaptés aux besoins de la population;
- Coordonner et harmoniser l'occupation des locaux, des terrains et des équipements pour la réalisation des activités sportives, culturelles, familiales et communautaires;
- Assurer la réalisation du camp de jour estival pour les groupes de jeunes âgés de 5 et 12 ans;
- Assurer un support technique et matériel au club de soccer de Sainte-Luce pour la réalisation du programme en soccer;
- Assurer l'animation du local des jeunes;
- Pendant la semaine de relâche, offrir une gamme d'activités intéressantes et accessibles pour tous les membres de la famille;
- Voir à la programmation des activités sur les 2 patinoires de la municipalité;
- S'assurer du suivi des dossiers sous sa responsabilité auprès de la direction générale;
- Effectuer le suivi administratif et financier des projets sous sa responsabilité en collaboration avec la trésorerie;
- L'énumération qui précède n'est pas exhaustive.

EXIGENCES

- Être à l'aise avec un horaire variable (soir et fin de semaine)
- Être autonome et responsable
- Posséder un véhicule et un permis de conduire valide
- Sur demande, le candidat devra fournir un certificat d'antécédents judiciaires en lien avec l'emploi.

FORMATION

- DEC ou BAC en loisir ou l'équivalent

COMPÉTENCES PARTICULIÈRES

- Facilité et aisance pour s'exprimer tant à l'oral qu'à l'écrit;
- Maîtriser la gestion des réseaux sociaux et la suite Office;
- Disponibilité et capacité à travailler les soirs et les fins de semaine.

TYPE DE POSTE : Permanent à temps plein (40 heures) - Ajustable selon la saison

SALAIRE : De 25,00 \$ à 28,44 \$ de l'heure

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION : 25 octobre 2021

DATE D'EMBAUCHE: 4 octobre 2021

DATE LIMITE DU CONCOURS : 20 septembre 2021 à 12 h

PERSONNE À CONTACTER :

Stéphane Forest, directeur général et secrétaire-trésorier

dg@sainteluce.ca

418 739-4317



LE MOT **VERT** DU MOIS «CHANGER LE CAP DE QUELQUES DEGRÉS» - SEPTEMBRE 2021



Bonjour à vous,

Le 9 août 2021, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publia le premier volet de son 6^e rapport d'évaluation sur l'état des changements climatiques causés par l'activité humaine. Le constat : Un réchauffement jusqu'à 4° C d'ici la fin du siècle qui aura des conséquences sur notre vie et celles de nos enfants en raison des événements climatiques extrêmes plus fréquents (ouragans, inondations, sécheresses accrues des sols, incendies de forêt, etc.), de la hausse des niveaux marins et de la dégradation des écosystèmes. Comme preuve que nous n'allons pas dans la bonne direction, le National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) publie quelques jours plus tard que juillet 2021 était le mois de juillet le plus chaud depuis 1800, de 0,93° C supérieur à la moyenne du 20^e siècle.

Le rapport du GIEC mentionne que certains changements sont déjà irréversibles, mais qu'il est encore possible d'éviter le pire en limitant l'augmentation à 2°C par une solution qui semble simple, mais qui demandera de grands efforts : atteindre la carboneutralité d'ici 2050. C'est-à-dire ne pas générer plus de gaz à effet de serre (GES) que la capacité terrestre de les traiter par les écosystèmes ou autres solutions.

Il faut donc agir maintenant! Comment? Réduire notre dépendance au pétrole par le transport actif, électrique ou collectif, se tourner vers des énergies vertes, favoriser l'achat local et de proximité, puis, dans le cas qui nous occupe, réduire nos déchets!

Au Québec, 6,2 % des GES proviennent de nos déchets. Les matières organiques envoyées à l'enfouissement représentent une grande portion de ces GES. En se décomposant sans oxygène, ces matières produisent du méthane, un gaz 25 fois plus puissant que le CO₂ dans ses effets sur les changements climatiques. Uniquement en participant au bac brun, nous détournons en GES annuellement l'équivalent de planter 84 000 arbres et nous ne sommes qu'à une fraction du potentiel que nous pouvons faire dans La Matapédia et La Mitis. Imaginez si en plus on réduisait à la source en évitant le gaspillage alimentaire!

Pour plus d'information sur une saine gestion des matières résiduelles, visitez le www.ecoregie.ca ou téléphonez au 418 775-8445, poste 1138.

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



**Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**
MRC de La Matapédia et de La Mitis

CALENDRIER DES COLLECTES 2021

Calendrier de collecte des matières résiduelles 2021



Janvier

D	L	M	M	J	V	S
27	28	29	30	31	1	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Février

D	L	M	M	J	V	S
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

Mars

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Avril

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	1

Mai

D	L	M	M	J	V	S
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Juin

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Juillet

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Août

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Septembre

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	1	2

Octobre

D	L	M	M	J	V	S
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Novembre

D	L	M	M	J	V	S
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Décembre

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Légende		Déchets
		Matières organiques
		Arbres de Noël (2 au 14 janvier) Dépôt : 1, rue Langlois

	Recyclage
	Encombrants 25 mai et 12 octobre
	Résidus verts 31 mai et 1 ^{er} novembre

Commerces ayant un conteneur
 Conteneur à déchets : le mardi chaque semaine
 Conteneur à recyclage : le vendredi aux 2 semaines
 (même semaine que le recyclage résidentiel)

www.ecoregle.ca



Bac bleu Recyclage

Matières Acceptées

Papier	Journal, livre, revue, circulaire, catalogue, annuaire téléphonique, sac brun, enveloppe
Carton	Ondulé, carton plat, carton-pâte, carton de lait, tétrapack, boîte en carton et métal (jus)
Verre	Bouteille et pot de verre
Plastique	Numéro 1, 2, 3, 4, 5 et 7, Numéro 6 rigide, Sacs de plastique, plastique agricole
Métal	Boîte de conserve, canette, couvercle, papier et assiette d'aluminium, pièce de métal



Pour connaître les matières acceptées et les heures d'ouverture :

428, avenue Roger-Marcoux, Mont-Joli

418-775-8445, poste 2280

www.ecoregie.ca/collecte/ecocentre-mitis.html

Encombrants

25 mai et 12 octobre 2020

Divans, fauteuils, meubles de patio, tables et chaises, matelas, tapis, appareils ménagers et électroménagers, cuisinières, réfrigérateurs, bains, évier, réservoirs à eau chaude, fournaies.

Résidus verts



**31 mai et
1^{er} novembre
2020**

Pelouse, feuilles,
herbe, branches

Dépôt des huiles usées et peintures



80, rue des Érables (secteur Luceville)

Rappel de collecte - Aide au tri

Rendez-vous au www.ecoregie.ca pour vous inscrire **GRATUITEMENT** au rappel de collecte par Texto, Courriel ou Téléphone! Profitez-en pour essayer l'outil d'aide au tri!



Bac brun Organiques



Conseil pratique :

Utilisez des sacs en papier, du papier journal ou des sacs en plastique compostable.

Matières acceptées

RÉSIDUS ALIMENTAIRES (crus, cuits ou périmés)

- Fruits et légumes
- Viandes, volailles et os
- Poissons, fruits de mer
- Oeufs et coquilles
- Écales de noix et noyaux de fruits
- Produits laitiers
- Graisse animale et végétale
- Pâtes, pain, céréales, riz
- Gâteaux, biscuits, bonbons
- Tartinade, confiture, condiments
- Café, filtres à café et sachets de thé
- Aliments frits ou en sauce

RÉSIDUS VERTS

- Fleurs et plantes
- Résidus de désherbage

PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS

- Papier journal
- Sacs en papier
- Boîtes de pizza, de pâtisserie

Pour plus d'informations



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site internet : www.ecoregie.ca

Téléphone : 418 775-8445, poste 1138

Courriel : matresi@mitis.qc.ca

Municipalité de Sainte-Luce

1, rue Langlois

Sainte-Luce (Québec) G0K 1P0

Téléphone : 418 739-4317

Télocopieur : 418 775-4888

Courrier électronique : sainte-luce@sainteluce.ca

COLLECTES DES ENCOMBRANTS

Mardi le 12 octobre prochain aura lieu la collecte des encombrants.

Les encombrants sont les articles non recyclables volumineux ou lourds, n'excédant pas **55 kg** et ne pouvant être reçus lors de la collecte régulière. Ils ne doivent pas occuper un volume supérieur à **3 m³**. Notez que pour des raisons de sécurité, un objet jugé trop lourd ou trop volumineux ne sera pas ramassé.

Les encombrants doivent être déposés en bordure de rue la veille de la collecte:



- Un maximum de 3 mètres cubes est ramassé par adresse;
- les encombrants déposés dans une remorque ne sont pas ramassés;
- les objets à ramasser doivent être déposés à l'écart d'objets non destinés à la collecte;
- les contenants dans lesquels sont placés les encombrants sont ramassés avec les encombrants.

Les matières acceptées:

Ameublement:

Vieux meubles, divans, tables, matelas, etc.

Matériaux ferreux:

Appareils ménagers et électroménagers, baignoires, éviers, fournaies, réservoirs, etc.



Les matières interdites lors de la collecte des encombrants et la collecte des déchets*

Le matériel en vrac et les matériaux de construction ne sont pas tolérés. Ils doivent être transportés à l'Écocentre de la Mitis.

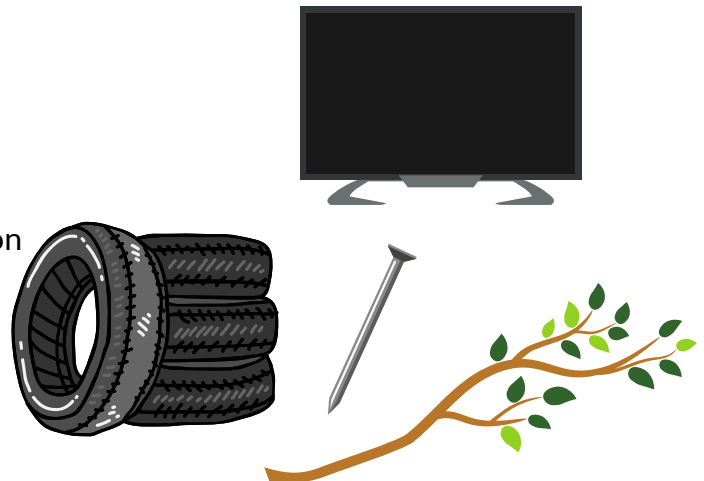


RAPPEL : Collecte des bacs roulants

Toujours mettre le(s) bac(s) la veille de la collecte pour s'assurer que les matières résiduelles soient ramassées. De plus, veuillez prendre note que tous les surplus déposés à l'extérieur d'un bac resteront sur les lieux.

Les matières suivantes peuvent être apportées aux écocentres aux fins de récupération:

- Appareils électroniques, téléviseurs
- Électroménagers
- Objets métalliques
- Branches
- Bois naturel, traité ou peint
- Meubles en bois
- Matériaux de construction, rénovation et démolition
- Bardeaux d'asphalte
- Pneus



LOCATION DES SALLES MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Veuillez prendre note que pour les locations de salles municipales et communautaires, les mesures suivantes s'appliquent:

Activités privées de nature événementielle ou sociale

Dans un lieu public extérieur

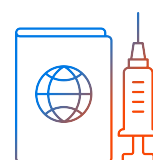
50 personnes maximum. La distanciation physique doit être respectée.

Dans une salle louée ou un lieu public intérieur

Maximum de 25 personnes. La distanciation physique doit être respectée et le port du couvre-visage est obligatoire.



LE PASSPORT VACCINAL DANS LES MUNICIPALITÉS



Dès le 1er septembre, le passeport vaccinal Covid-19 permettra l'accès à certains lieux ou la participation à certaines activités non essentielles, uniquement aux personnes adéquatement protégées ou à celles qui ont une contre-indication reconnue à la vaccination. Cela concerne toute personne de 13 ans ou plus.

Pour les lieux visés par l'exigence du passeport vaccinal, il est important de consulter la liste détaillée sur le site du gouvernement. En cas de doute, contactez la ligne d'information sur la Covid-19 : 1 877 644-4545.

Voici quelques éléments sur lesquels nous trouvons important de porter votre attention :

Obligation du passeport vaccinal :

- les événements et festivals se déroulant à l'extérieur et dont le nombre de participants dépasse celui permis dans le cadre des rassemblements dans un lieu public extérieur (50 personnes). Cela inclut entre autres le cinéma en plein air, les marches, marathons, circuits de vélos, etc.
- les sports d'équipe ou activités physiques impliquant des contacts fréquents ou prolongés, pratiqués à l'extérieur, y compris à l'occasion d'une activité parascolaire (certaines exceptions s'appliquent, par exemple lorsque ce sont des personnes qui résident à une même adresse ou lorsque ce sont des installations extérieures de pratique libre).
- l'ensemble des sports ou activités physiques pratiqués à l'intérieur. Consultez Sports et activités physiques pour en savoir plus. On pense entre autres à la natation, l'escalade, la danse, l'entraînement en salle, le yoga, spinning, etc.

N'oubliez pas que la municipalité a une responsabilité, non seulement pour les activités qu'elle organise, mais également lorsque ses locaux sont utilisés par des tiers, pour s'assurer que le passeport vaccinal soit exigé, lorsque nécessaire.

BIBLIOTHÈQUES - HEURES D'OUVERTURE

Bibliothèque du secteur Sainte-Luce

Heures d'ouverture:
Mercredi de 19 h à 21 h
et
Dimanche de 10 h à 12 h

Emprunt de livres:
romans,
documentaires,
revues, BD,
livres pour enfants,
demandes spéciales de
livres et livres numériques

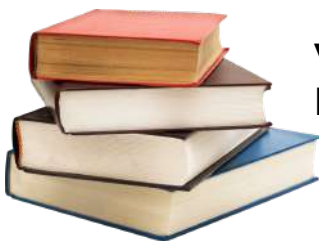
Coin jeunesse

🎵 **Piano numérique avec
casque d'écoute** 🎵

Accès à Internet et wifi

**Tous nos services sont
gratuits**

Adresse: 1 rue Langlois
Téléphone: (418) 739-4420
poste 8



**Veillez noter que la bibliothèque du secteur de
Luceville est ouverte les mardis de 13h30 à 16h30.**

ARROSAGE DES PELOUSES ET DES PLANTES

Rappel concernant l'arrosage des pelouses et des plantes (Règlement R-2020-286 sur l'utilisation de l'eau potable) :

Arrosage des pelouses:

Selon les jours suivants, l'arrosage des pelouses est permis uniquement de 3 h à 6 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage automatique et uniquement de 20 h à 23 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage mécanique :

- a) Le lundi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 0 ou 1;
- b) Le mardi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 2 ou 3;
- c) Le mercredi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 4 ou 5;
- d) Le jeudi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 6 ou 7;
- e) Le vendredi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 8 ou 9;

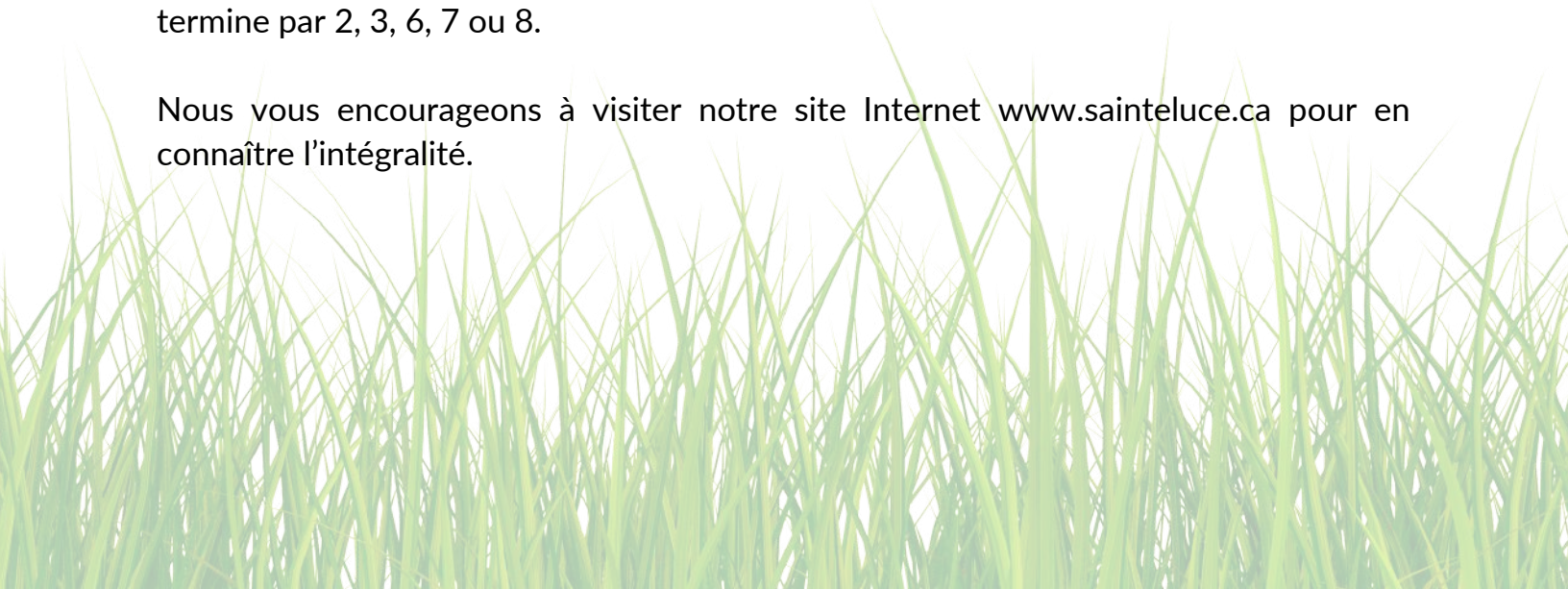
Nous invitons la population à respecter les règles suivantes pour l'utilisation de l'eau potable.

Arrosage des autres végétaux:

Selon les jours suivants, l'arrosage des haies, arbres, arbustes ou autres végétaux est permis uniquement de 3 h à 6 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage automatique et uniquement de 20 h à 23 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage mécanique :

- a) Les lundi, mercredi et vendredi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 0, 1, 4, 5, 8 ou 9.
- b) Les mardi, jeudi et samedi pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse se termine par 2, 3, 6, 7 ou 8.

Nous vous encourageons à visiter notre site Internet www.sainteluce.ca pour en connaître l'intégralité.



CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022

Calendrier scolaire 2021-2022

JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S
				①	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	1 30	2 31				

SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
			3 1	4 2	5 3	6 4
5	⑥	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S
				4 1	5 2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
	1 7	2 8	3 9	4 10	5 11	6 12
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
			4 1	5 2	6 3	7 4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JANVIER						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	③	④	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

FÉVRIER						
D	L	M	M	J	V	S
						5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

MARS						
D	L	M	M	J	V	S
		①	②	③	④	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S
				4 1	5 2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

MAI						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JUIN						
D	L	M	M	J	V	S
			1 1	2 2	3 3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		



Jour de congé



Jour de relâche



Journée pédagogique régulière (12 fixes)



Jour de congé commun au préscolaire (11)



Journée pédagogique qui pourrait devenir un jour de classe afin de respecter les 180 jours prescrits en cas de dépassement des trois jours prévus pour intempéries ou à tout autre événement imprévu.

Quatre (4) journées pédagogiques flottantes seront à la disposition des écoles et seront ajoutées en cours d'année.

Petit chiffre ^{en exposant} = Unité jour primaire

Petit chiffre _{en indice} = Unité jour secondaire

Note : Après le 8 avril, s'il reste des journées réservées aux intempéries et à tout autre événement imprévu qui n'ont pas été utilisées, elles seront consacrées à la tenue de journées pédagogiques fixes pour l'ensemble des écoles de son territoire à la suite d'un processus de consultation.

Document adopté au conseil d'administration du 23 novembre 2020



ACTIVITÉS ET ÉVÈNEMENTS

Le Festi Jazz International de Rimouski reprendra son souffle après avoir dû annuler son dernier événement l'an dernier en raison de la pandémie.

Deux (2) spectacles seront présentés sur la promenade de l'Anse-aux-Coques à Sainte-Luce pour le 35e Festi Jazz international de Rimouski, savoir:

Le 4 septembre 2021 | 19 h à 20 h | Riki Dixie Boundcing Band

Le 5 septembre 2021 | 14 h à 15 h | Jetski



CARDIO-MUSCU

Début de la session de cardio-muscu, mardi le 7 septembre 2021, au Pavillon des loisirs de Luceville (patinoire). Pour débiter, le cours se donnera à l'extérieur en attendant de voir les possibilités de salle.

Tous les mardis et jeudis, si assez d'inscriptions, et ce, pour 2 soirs par semaine, de 18 h à 19 h et ce, pendant 8 semaines .

Tarifs:

1 soir par semaine 55\$

2 soirs par semaine 85\$

À la séance 9\$



Pour toute information et pour les inscriptions:
Louise Gagné (418) 730-8943

COURS DE DANSE HIP HOP 🎵

NOUVELLE SESSION ! DU 13 SEPTEMBRE AU 1 NOVEMBRE 2021

18H15 À 19H00

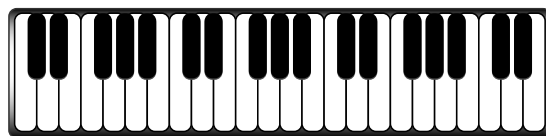
80\$ POUR LA SESSION

4 À 7 ANS

SOUS-SOL DE L'ANCIENNE ÉGLISE DE LUCEVILLE (SALLE L'EIDER)

RÉSERVER RAPIDEMENT VOTRE PLACE AU 581-624-1475

Audrey-ann paquet



Le piano de la promenade est réparé
IL VOUS ATTEND !

ACTIVITÉS ET ÉVÈNEMENTS (SUITE...)

COURS DE DANCE EN LIGNE

Retour des cours de dance en ligne, le mardi le 21 septembre 2021 à la salle Louis-Philippe-Antil (ancienne église de Luceville).

Tous les mardis de 18 h à 21 h et ce, jusqu'au 7 décembre 2021 (12 semaines).

Tarifs:

Inscription 18,00 \$ + 5,00 \$ par cours

18 h : Niveau débutant
19 h: Niveau intermédiaire
20 h: Niveau avancé



Pour toute information et pour les inscriptions: **René-Gilles Martin (418) 732-5959**



AVIS DE RECHERCHE - BÉNÉVOLES

Vous aimez rencontrer des gens, échanger, rendre service? Le Centre d'action bénévole de La Mitis vous offre la possibilité de mettre à profit vos aptitudes, de vivre des expériences enrichissantes et d'offrir votre aide à des personnes âgées de votre localité.

Le Centre d'action bénévole est à la recherche de bénévoles pour la livraison de la popote roulante dans les municipalités de Sainte-Luce et Saint-Donat-de-Rimouski. Les frais de déplacements sont remboursés en fonction du domicile du bénévole selon le tarif en vigueur.

En quoi ça consiste :

- Cueillir les repas au service alimentaire du Pavillon de Luceville
- Entre 11 h 30 et 12 h 30, effectuer la livraison selon le parcours établi (3 à 6 résidences)
- Apporter un rayon de soleil dans la journée des personnes inscrites au service.
- Retourner les plateaux de livraison au fournisseur alimentaire.
- Mentionner toute observation pertinente au responsable du service.

Dans la MRC de La Mitis, la popote roulante c'est annuellement plus de 3 500 repas livrés à domicile à des personnes en perte d'autonomie qui ont la volonté de demeurer dans leur environnement le plus longtemps possible. En devenant bénévole au service de la popote roulante, vous contribuez au maintien à domicile des personnes qui ont recours à ce service et vous offrez un répit aux proches aidants en les libérant de la tâche de la préparation des repas.

Venez faire partie d'une équipe dynamique qui a à cœur le bien-être de sa communauté!

L'aventure vous intéresse, contactez Guylène au Centre d'action bénévole au 418 775-4144 poste 221.

CLUB DES 50 ANS DE LUCEVILLE

Voici la composition du nouveau conseil d'administration:

Denis Ross
Rachel Fortin
Micheline Bourgoin
Roger Michaud
Wilfrid Perreault
Martine Plante
Francine St-Laurent



Merci à monsieur Jean-Guy Dionne du Club des 50 ans de Mont-Joli, car grâce à un projet initié par celui-ci, nous avons reçu trois (3) bacs de jardinage, dont deux (2) ont été placés au Parc fruitier et l'autre au Pavillon des loisirs de Luceville.

Nous tenons à vous aviser que nous devrons incessamment quitter nos locaux situés au 67, rue Saint-Laurent, pour emménager possiblement à la salle Létourneau de l'ancienne église de Luceville sur la rue Saint-Laurent, à suivre !

Nous sommes à regarder pour mettre sur pied un café-rencontre. Si vous avez quelques suggestions à nous proposer, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour ce qui est des activités du Club des 50 ans de Luceville, nous sommes en attente des consignes que la Santé publique nous indiquera pour reprendre les activités sur une base régulière, à suivre !

Suite à notre soumission pour un projet *NOUVEAUX HORIZONS*, nous avons finalement reçu tout le matériel. Voici donc les endroits où seront installés les équipements:

Pavillon de Luceville: 1 banc

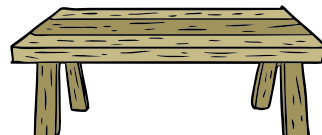
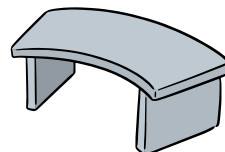
Les habitations, rue des Érables: 1 banc

Centre communautaire (ancienne église de Luceville): 1 banc

Parc fruitier: 1 banc et 1 table

Terrain du presbytère (en face de l'église de Sainte-Luce-sur-Mer): 2 bancs

À l'intersection des rues Saint-Alphonse et Saint-Pierre: 1 banc et 1 table



Pour de l'information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter un membre du conseil d'administration:

Denis Ross 418-739-3552
Rachel Fortin 418-896-3077

Bonne saison à toutes et à tous !

PS: Il est désormais possible de jouer à la pétanque extérieure tous les jeudis à 13 h 30 au Pavillon des loisirs à Luceville (patinoire), bienvenue à toutes et à tous !





ÉCO Mitis

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Nettoyage des berges de La Mitis Samedi 25 SEPTEMBRE 2021, en avant-midi

SAINT-OCTAVE-DE-MÉTIS, le 20 août 2021,

Le Parc de la rivière Mitis, le Parc régional de la rivière Mitis, les Jardins de Métis, ÉCO Mitis, le CLD de Métis-sur-Mer, Jeunesse maritime du St-Laurent et plusieurs municipalités ont le plaisir de vous inviter, le samedi 25 septembre à 9h, à participer à la **Grande corvée de nettoyage des berges!**

Points de départ du Grand nettoyage le 25 septembre:

Départ à 9h00 :

Pôle d'accueil du Parc régional de la rivière Mitis: 900, route de la mer, Sainte-Flavie.

Métis-sur-Mer: halte municipale devant l'église, rue Principale.

Sainte-Flavie: église.

Sainte-Luce: chalet de services (cantine), route du Fleuve.

Le poids des matières résiduelles sera comptabilisé afin de contribuer à la mission 1000 Tonnes initiée par la scientifique mitissienne Lyne Morissette, écologiste spécialiste des mammifères marins. <https://www.facebook.com/mission1000tonnes/>

Afin d'assurer la sécurité de tous, l'activité va se dérouler dans le respect de normes sanitaires en vigueur à la date de l'événement. Nous demandons aux participants d'apporter leur couvre-visage/masque et gants de travail et nous fournirons des seaux pour ramasser les déchets



Éco Mitis est un regroupement citoyen qui promeut la protection et la conservation de l'environnement ainsi que la réhabilitation des milieux dégradés dans La Mitis par la sensibilisation, l'éducation et la mise en place d'actions concertées. Grâce à une approche écosystémique, Éco Mitis souhaite assurer la viabilité de l'environnement mitissien par l'harmonisation de la trame verte, et ce, dans le souci de maintenir et d'accroître la biodiversité pour le bien-être des générations actuelles et futures.

Le samedi 25 septembre, contribuons ensemble à assainir notre environnement!

Merci de participer à cette action écologique!

Pour plus d'informations sur l'activité, veuillez contacter :

- Marie-Claude Hamel, directrice d'ÉCO Mitis
info@ecomitis.org ou Facebook Éco Mitis, (418) 750-1985
- Kathy Laplante, directrice du Parc régional de la rivière Mitis
direction@parcregiondelarivieremitis.org

- 30 -



BIEN PRÉPARÉ ET PRÊT À RANDONNER



La randonnée, c'est... un art, une culture, une façon de faire!

Que ce soit une courte sortie près de chez vous ou l'atteinte de votre sommet favori, la préparation est la clé du succès de votre randonnée pédestre! Elle vous permettra une sortie en sentier agréable, responsable et sécuritaire!

Voici quelques étapes de base pour vous aider à partir du bon pied.

1-Établissez vos objectifs

Vous randonnez en groupe? Renseignez-vous aussi sur les objectifs d'autrui. Que ce soit la découverte, la contemplation ou encore le dépassement, la nature est pour tous !

2-Considérez quelques aspects généraux avant de choisir un itinéraire

- L'ouverture des sentiers et la disponibilité des infrastructures
- Les droits d'accès, la tarification et les règlementations en vigueur
- Votre condition physique et celle du groupe avec lequel vous randonnez
- La météo annoncée pour la journée, et celle des derniers jours!
- Si un pépin survient, de quelle manière dois-je agir?



3-Choisissez le lieu de votre sortie ainsi que l'itinéraire

N'oubliez pas de choisir un plan alternatif!

4-Préparez-vous!

- Communiquez votre départ à un proche ainsi que le moment où vous serez de retour
- Prenez un moyen de communication avec vous
- Préparez votre matériel de base de randonnée pédestre
- Vous n'oubliez rien?

Où trouver les BONNES INFORMATIONS pour le choix d'un site de randonnée pédestre?

- Balise Québec, le point de départ de toutes vos randonnées!
- Prêts-à-partir offerts par Rando Québec (disponibles sur **Balise Québec**)
- Le site Web du réseau de sentiers que vous souhaitez visiter
- Les applications mobiles telles que **Caltopo**, **Gaia GPS** et **Avenza map**
- Les offices touristiques et les boutiques de plein air

Pour les conditions des sentiers et les infrastructures offertes sur place, les heures d'ouverture ou toutes autres informations, le gestionnaire du réseau de sentiers restera toujours votre meilleur allié!

Pour obtenir la météo

- Les sites généraux et à large couverture, comme **MétéoMédia**
- Pour plus de précision, consulter **Environnement Canada**

Pour plus d'informations, visitez

- Le blogue** de Rando Québec
- Leur **page Facebook**
- Leur **Instagram**

Source : randoquebec.ca



CÉRÉMONIE DU 6 AOUT 2021 «HOMMAGE À MAUDE CHARRON»

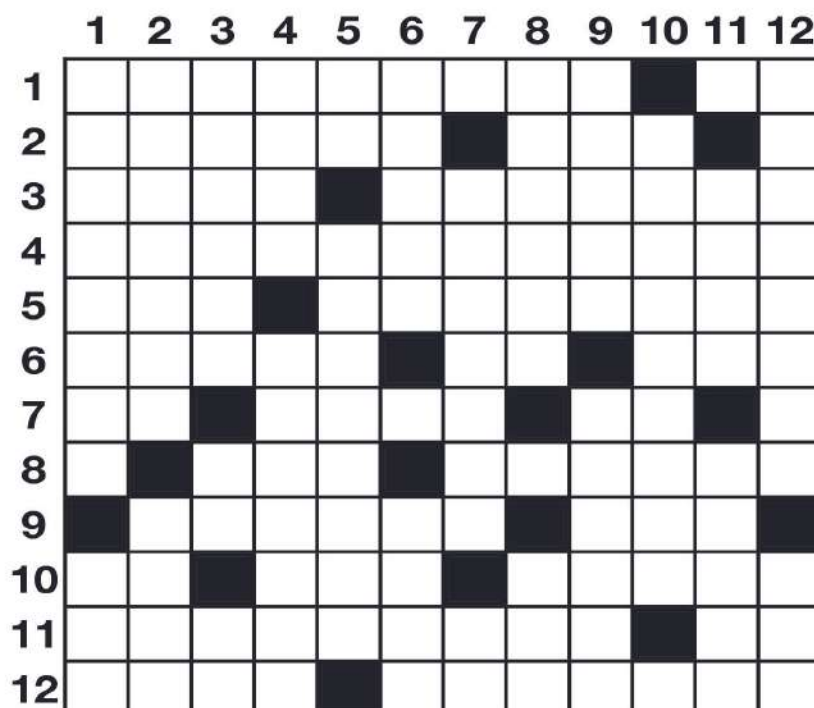




Mots-croisés



N° 1



Horizontalement

1. Journaliste et professeur né en 1934 à East Angus – Bande dessinée.
2. Prendre la plume – Prénom du créateur de James Bond.
3. Maladie infectieuse virale – Remords douloureux.
4. Qui existent depuis plus d'un quart de siècle.
5. Celui dont il est question en 1 horizontalement en a été le dernier président – Résultat favorable.
6. Il sert d'abri à un animal sauvage – Pronom – Pour la troisième fois.
7. Sert à renforcer une affirmation – Accueillante – Mammifère arboricole.
8. Il est souvent retenu pour caractériser la puissance économique d'un pays – Hasardeux.
9. Point de rupture – Dissimulés.
10. Praséodyme – Au printemps – Des courants d'idées s'y affrontent.
11. Elle vend aux poissonniers et aux écaillers les produits frais de la mer – Obtenu.
12. Berger aimé de Galatée – Mis verticalement.

Verticalement

1. Vingt-cinquième Premier ministre du Québec – Ensemble des pays considérés comme les plus pauvres du monde.
2. Petit instrument de musique populaire – Habit masculin de cérémonie.
3. Qui ne peut être différé – Pascal – Gloussé.
4. Nullement (en ...) – Ragaillardis.
5. Grade – Romancier et dramaturge né en 1942 à Montréal.
6. Rendue moins dense – Poème chanté originaire des pays germaniques.
7. Passé en revue – Patrie d'Abraham.
8. Synthétase – Résine malodorante (... fétide).
9. Ne cesse pas de parler de (ne ... pas sur) – Planètes.
10. Se dit d'une zone marine située au-dessus du plateau continental.
11. Lucidité – Lichen.
12. On y place les plats à servir – Éprouvés.